

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Basée sur Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par Règlement (UE) n° 2015/830



## XEALPRO PT

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : XEALPRO PT  
Numéro d'enregistrement REACH : Sans objet (mélange)  
Type de produit REACH : Mélange

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Produit d'étanchéité

##### 1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune utilisation déconseillée connue

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur de la fiche de données de sécurité

TEC7\*  
Industrielaan 5B  
B-2250 Olen  
☎ +32 14 85 97 37  
✉ +32 14 85 97 38  
info@tec7.be  
\*TEC7 is a registered trademark of Novatech International  
Industrielaan 5B

##### Fabricant du produit

Novatech International N.V.  
Industrielaan 5B  
B-2250 Olen  
☎ +32 14 85 97 37  
✉ +32 14 85 97 38  
info@tec7.be

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h/24h (Consultation téléphonique: anglais, français, allemand, néerlandais):  
+32 14 58 45 45 (BIG)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

#### 2.3. Autres dangers

Aucun autre danger connu

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Ne s'applique pas

#### 3.2. Mélanges

Ce mélange ne contient pas de substances soumises à déclaration

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Mesures générales:

En cas de malaise consulter un médecin.

##### Après inhalation:

Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.

##### Après contact avec la peau:

Rédigée par: Brandweerinformatiecentrum voor gevaarlijke stoffen vzw (BIG)  
Technische Schoolstraat 43 A, B-2440 Geel  
<http://www.big.be>  
© BIG vzw

Motif de la révision: 1.1; 9.1

Numéro de la révision: 0302

Date d'établissement: 2008-01-14

Date de la révision: 2017-01-09

Numéro de produit: 45717

1 / 7

134-16433-530-fr-FR

# XEALPRO PT

Rincer à l'eau. Du savon peut être utilisé. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

#### **Après contact avec les yeux:**

Rincer à l'eau. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.

#### **Après ingestion:**

Rincer la bouche à l'eau. Immédiatement après l'ingestion: faire boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise.

## **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

### **4.2.1 Symptômes aigus**

#### **Après inhalation:**

Pas d'effets connus.

#### **Après contact avec la peau:**

Non irritant.

#### **Après contact avec les yeux:**

Non irritant.

#### **Après ingestion:**

Pas d'effets connus.

### **4.2.2 Symptômes différés**

Pas d'effets connus.

## **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

#### **5.1.1 Moyens d'extinction appropriés:**

Eau pulvérisée. Poudre ABC. Acide carbonique. INCENDIE MAJEUR: Mousse résistant à l'alcool.

#### **5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés:**

Pas d'agents d'extinction à éviter connus.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie: libération éventuelle de gaz/vapeurs toxiques/corrosifs.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

#### **5.3.1 Instructions:**

Aucune mesure d'extinction spécifique n'est requise.

#### **5.3.2 Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:**

Gants. Vêtements de protection. Échauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

#### **6.1.1 Equipement de protection pour les non-secouristes**

Voir point 8.2

#### **6.1.2 Equipement de protection pour les secouristes**

Gants. Vêtements de protection.

#### Vêtements de protection appropriés

Voir point 8.2

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Recueillir le produit qui se libère.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Mettre le solide répandu dans un récipient qui se referme. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir point 13.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Observer l'hygiène usuelle. Tenir l'emballage bien fermé.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

#### **7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:**

Conserver dans un endroit frais. Conserver dans un endroit sec. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Conforme à la réglementation.

# XEALPRO PT

## 7.2.2 Tenir à l'écart de:

Aucun renseignement disponible.

## 7.2.3 Matériau d'emballage approprié:

Aucun renseignement disponible

## 7.2.4 Matériau d'emballage inapproprié:

Aucun renseignement disponible

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Voir les informations transmises par le fabricant.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Exposition professionnelle

##### a) Valeurs limites d'exposition professionnelle

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

##### b) Valeurs limites biologiques nationales

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

#### 8.1.2 Méthodes de prélèvement

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

#### 8.1.3 Valeurs limites applicables lorsqu'on utilise la substance ou le mélange aux fins prévues

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

#### 8.1.4 Valeurs DNEL/PNEC

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

#### 8.1.5 Control banding

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

#### 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire.

#### 8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Observer l'hygiène usuelle. Tenir l'emballage bien fermé. Ne pas manger, ni boire ni fumer pendant le travail.

##### a) Protection respiratoire:

Protection respiratoire non requise dans des conditions normales.

##### b) Protection des mains:

Gants.

- matériaux appropriés (bonne résistance)

Caoutchouc nitrile, caoutchouc naturel, PVA.

##### c) Protection des yeux:

Protection des yeux non requise dans des conditions normales.

##### d) Protection de la peau:

Vêtements de protection.

#### 8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Voir points 6.2, 6.3 et 13

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                            |  |
|----------------------------|--|
| Aspect physique            | Pâte   |
| Odeur                      | Odeur caractéristique                          |
| Seuil d'odeur              | Aucun renseignement disponible                 |
| Couleur                    | Couleurs varient en fonction de la composition |
| Taille des particules      | Aucun renseignement disponible                 |
| Limites d'inflammabilité   | Aucun renseignement disponible                 |
| Inflammabilité             | Ininflammable                                  |
| Log Kow                    | Sans objet (mélange)                           |
| Viscosité dynamique        | Aucun renseignement disponible                 |
| Viscosité cinématique      | Aucun renseignement disponible                 |
| Point de fusion            | Aucun renseignement disponible                 |
| Point d'ébullition         | Aucun renseignement disponible                 |
| Point d'éclair             | Aucun renseignement disponible                 |
| Taux d'évaporation         | Aucun renseignement disponible                 |
| Densité de vapeur relative | Sans objet                                     |
| Pression de vapeur         | Aucun renseignement disponible                 |
| Solubilité                 | l'eau ; insoluble                              |
| Densité relative           | 1.48 ; 20 °C                                   |

# XEALPRO PT

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Température de décomposition | Aucun renseignement disponible                                 |
| Température d'auto-ignition  | Aucun renseignement disponible                                 |
| Propriétés explosives        | Aucun groupement chimique associé à des propriétés explosives  |
| Propriétés comburantes       | Aucun groupement chimique associé à des propriétés comburantes |
| pH                           | Aucun renseignement disponible                                 |

## 9.2. Autres informations

|                 |                                |
|-----------------|--------------------------------|
| Densité absolue | 1400 kg/m <sup>3</sup> ; 20 °C |
|-----------------|--------------------------------|

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucun renseignement disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Aucun renseignement disponible.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun renseignement disponible.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucun renseignement disponible.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucun renseignement disponible.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun renseignement disponible.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### 11.1.1 Résultats d'essais

#### Toxicité aiguë

##### XEALPRO PT

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

##### Conclusion

Non classé pour la toxicité aiguë

#### Corrosion/irritation

##### XEALPRO PT

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

##### Conclusion

Non classé dans les irritants cutanés

Non classé comme irritant pour les yeux

Non classé comme irritant pour les voies respiratoires

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

##### XEALPRO PT

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

##### Conclusion

Non classé comme sensibilisant par voie cutanée

Non classé comme sensibilisant par inhalation

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles

##### XEALPRO PT

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

##### Conclusion

Non classé pour la toxicité subchronique

#### Mutagenicité sur les cellules germinales (in vitro)

##### XEALPRO PT

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

#### Mutagenicité sur les cellules germinales (in vivo)

##### XEALPRO PT

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Motif de la révision: 1.1; 9.1

Date d'établissement: 2008-01-14

Date de la révision: 2017-01-09

Numéro de la révision: 0302

Numéro de produit: 45717

4 / 7

# XEALPRO PT

## Conclusion

Non classé pour la mutagénicité ou la génotoxicité

## **Cancérogénicité**

### XEALPRO PT

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

## Conclusion

Non classé pour la cancérogénicité

## **Toxicité pour la reproduction**

### XEALPRO PT

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

## Conclusion

Non classé pour la toxicité pour la reproduction ou la toxicité pour le développement

## **Toxicité autres effets**

### XEALPRO PT

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

## **Effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

### XEALPRO PT

Pas d'effets connus.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### **12.1. Toxicité**

#### XEALPRO PT

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

## Conclusion

Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Difficilement biodégradable dans l'eau

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

#### XEALPRO PT

#### **Log Kow**

| Méthode | Remarque             | Valeur | Température | Détermination de la valeur |
|---------|----------------------|--------|-------------|----------------------------|
|         | Sans objet (mélange) |        |             |                            |

## Conclusion

Aucun renseignement disponible sur la bioaccumulation

### **12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité des composants

### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Ne contient pas de composant(s) qui répond(ent) aux critères PBT et/ou vPvB repris dans l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006.

### **12.6. Autres effets néfastes**

#### XEALPRO PT

#### **Gaz à effet de serre fluorés (Règlement (UE) n° 517/2014)**

Aucun des constituants connus ne figure sur la liste des gaz fluorés à effet de serre (règlement (UE) n° 517/2014)

#### **Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)**

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009)

#### **Eaux souterraines**

Pollue les eaux souterraines

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

#### **13.1.1 Dispositions relatives aux déchets**

##### **Union européenne**

Motif de la révision: 1.1; 9.1

Date d'établissement: 2008-01-14

Date de la révision: 2017-01-09

Numéro de la révision: 0302

Numéro de produit: 45717

5 / 7

# XEALPRO PT

Peut être considéré comme déchet non dangereux selon la Directive 2008/98/CE, comme modifiée par Règlement (UE) n° 1357/2014.

Code de déchet (Directive 2008/98/CE, Décision 2000/0532/CE).

08 04 10 (déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité): déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09). En fonction du secteur et du processus industriels, d'autres codes de déchets peuvent être applicables.

## 13.1.2 Méthodes d'élimination

Dépôt avec les déchets ménagers admis en petite quantité. Éliminer dans un incinérateur pour déchets ménagers avec valorisation énergétique. Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

## 13.1.3 Emballages

### Union européenne

Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE).

15 01 01 (emballages en papier/carton).

15 01 02 (emballages en matières plastiques).

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Route (ADR), Chemin de fer (RID), Voies de navigation intérieures (ADN), Mer (IMDG/IMSBC), Air (ICAO-TI/IATA-DGR)

#### 14.1. Numéro ONU

|           |            |
|-----------|------------|
| Transport | Non soumis |
|-----------|------------|

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

|                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| Numéro d'identification du danger |  |
| Classe                            |  |
| Code de classification            |  |

#### 14.4. Groupe d'emballage

|                    |  |
|--------------------|--|
| Groupe d'emballage |  |
| Étiquettes         |  |

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

|  |     |
|--|-----|
| Marque matière dangereuse pour l'environnement | non |
|--|-----|

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

|                        |  |
|------------------------|--|
| Dispositions spéciales |  |
| Quantités limitées     |  |

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

|                           |  |
|---------------------------|--|
| Annexe II de Marpol 73/78 |  |
|---------------------------|--|

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Législation européenne:

Teneur en COV Directive 2010/75/UE

| Teneur en COV | Remarque |
|---------------|----------|
| 0.0 %         |          |

#### Législation nationale Belgique

XEALPRO PT

Aucun renseignement disponible

#### Législation nationale Pays-Bas

XEALPRO PT

|                                       |                                   |
|---------------------------------------|-----------------------------------|
| Identification des déchets (Pays-Bas) | LWCA (Pays-Bas): KGA catégorie 03 |
| Waterbezwaarlijkheid                  | B (5)                             |

#### Législation nationale France

XEALPRO PT

Aucun renseignement disponible

#### Législation nationale Allemagne

XEALPRO PT

|     |  |
|-----|--|
| WGK | 1; Classification polluant l'eau selon source de littérature externe |
|-----|--|

#### Législation nationale UK

XEALPRO PT

Aucun renseignement disponible

#### Autres données pertinentes

XEALPRO PT

Aucun renseignement disponible

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour le mélange.

Motif de la révision: 1.1; 9.1

Date d'établissement: 2008-01-14

Date de la révision: 2017-01-09

Numéro de la révision: 0302

Numéro de produit: 45717

6 / 7

# XEALPRO PT

## RUBRIQUE 16: Autres informations

|              |  |
|--------------|--|
| (*)          | CLASSIFICATION INTERNE PAR BIG   |
| CE50         | Concentration Efficace 50 %  |
| CL50         | Concentration Létale 50 %  |
| CLP (EU-GHS) | Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe) |
| DL50         | Dose Létale 50 %   |
| DMEL         | Derived Minimal Effect Level   |
| DNEL         | Derived No Effect Level  |
| ErC50        | EC50 in terms of reduction of growth rate                                      |
| NOAEL        | No Observed Adverse Effect Level   |
| NOEC         | No Observed Effect Concentration   |
| OCDE         | Organisation de Coopération et de Développement Économiques                    |
| PBT          | Persistent, Bioaccumulable & Toxique   |
| PNEC         | Predicted No Effect Concentration  |
| STP          | Sludge Treatment Process   |
| vPvB         | very Persistent & very Bioaccumulative   |

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Les exemplaires antérieurs doivent être détruits. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies et n'est pas responsable des modifications apportées par des tiers. Cette fiche de données de sécurité n'a été établie que pour être utilisée au sein de l'Union européenne, en Suisse, en Islande, en Norvège et au Liechtenstein. Toute utilisation à d'autres pays est à vos risques et périls. L'utilisation de la fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu'énoncées dans votre contrat de licence ou, à défaut, dans les conditions générales de BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. La distribution et la reproduction sont limitées. Consultez le contrat/les conditions mentionné(es) pour de plus amples informations.